



SNUipp

128, Bd Auguste Blanqui
75013 Paris
Tél : 01 44 08 69 30
Fax : 01 44 08 69 40

Paris, le 19 septembre 2011

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et de la
Vie Associative
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des lauréats au concours 2011 qui, n'ayant pas validé leur master au 31 août, n'ont pu être affectés en tant que fonctionnaires stagiaires.

En réponse à cette situation nouvelle, vous avez décidé dans un premier temps, d'affecter au 1^{er} septembre ces étudiants en tant que contractuels puis de les nommer fonctionnaires stagiaires au 1^{er} novembre, une fois fournie leur attestation du master ou validé leur master complet. Cette modalité, qui permet aux lauréats du concours de ne pas être pénalisés par un calendrier universitaire inadéquat, doit s'accompagner de garanties.

Ainsi, je vous demande de prononcer leur stagiarisation avec effet rétroactif au 1^{er} septembre afin de ne pas amputer leur ancienneté générale de service (AGS), déterminante pour le déroulement de leur carrière, leurs mutation et promotion.

Par ailleurs, sur cette période, ils doivent avoir accès aux mêmes dispositifs d'accompagnement et de formation que leurs collègues stagiaires.

Enfin, un certain nombre d'étudiants pourraient ne valider leur master qu'après le 1^{er} novembre, dans le courant de l'année universitaire. Nous souhaitons que leur situation soit étudiée afin qu'ils puissent être recrutés comme stagiaires en cours d'année et bénéficier du dispositif évoqué ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien SIHR

